

Commune de VAILHAUQUES

NOTE DE PRESENTATION

Budget Primitif 2019

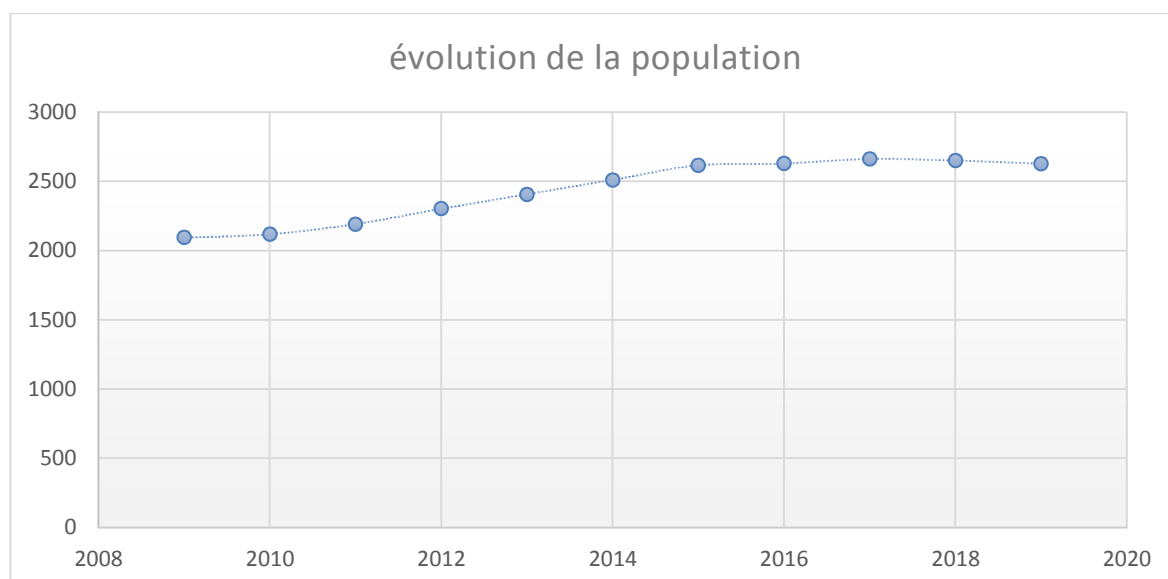
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauquès et elle est disponible sur le site internet de la commune.

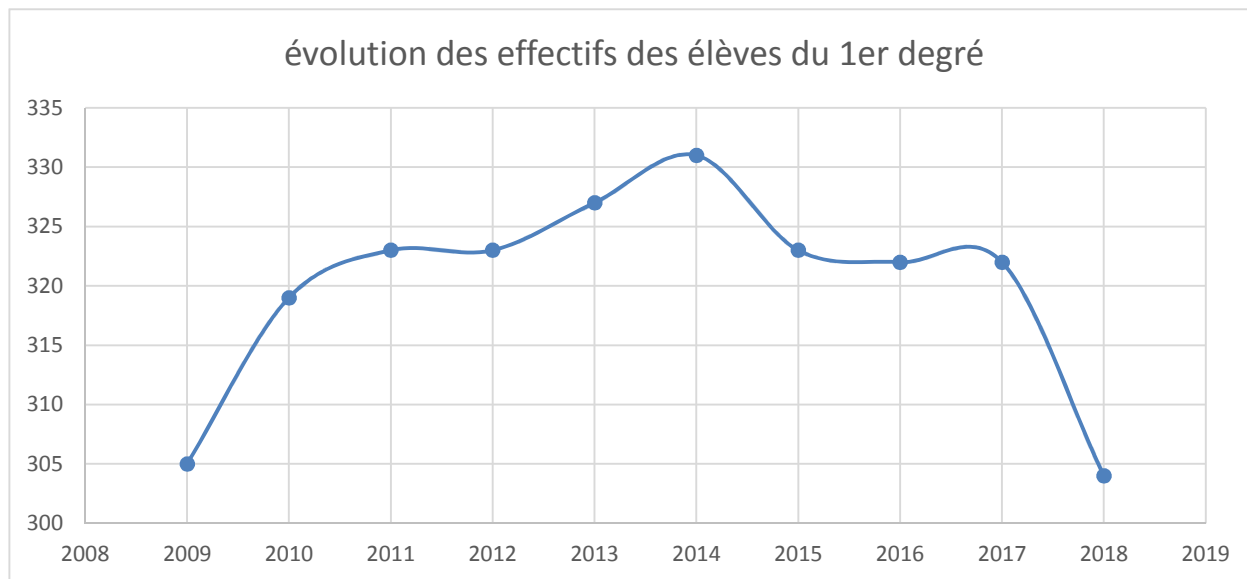
Le Budget Primitif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

DONNEES GENERALES :

La commune de Vailhauquès compte au 01/01/2019 2627 habitants avec une augmentation en 10 ans de 533 habitants, soit 25% de population supplémentaire. On note un ralentissement sur les 3 dernières années, essentiellement dû à l'absence de nouveaux programmes de constructions sur la commune. La population devrait à nouveau augmenter avec l'arrivée des habitants du collectif Les Rives de la Coste et celle prévue sur 2020 des premiers habitants du cœur de village. De même 2 autres projets d'urbanisation sont en cours avec l'arrivée en 2020-2021 d'environ 80 nouveaux logements.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction et est revenu à la rentrée scolaire de septembre 2018, à son niveau de 2009 (304 élèves) après une forte croissance dans les années 2010 à 2014.

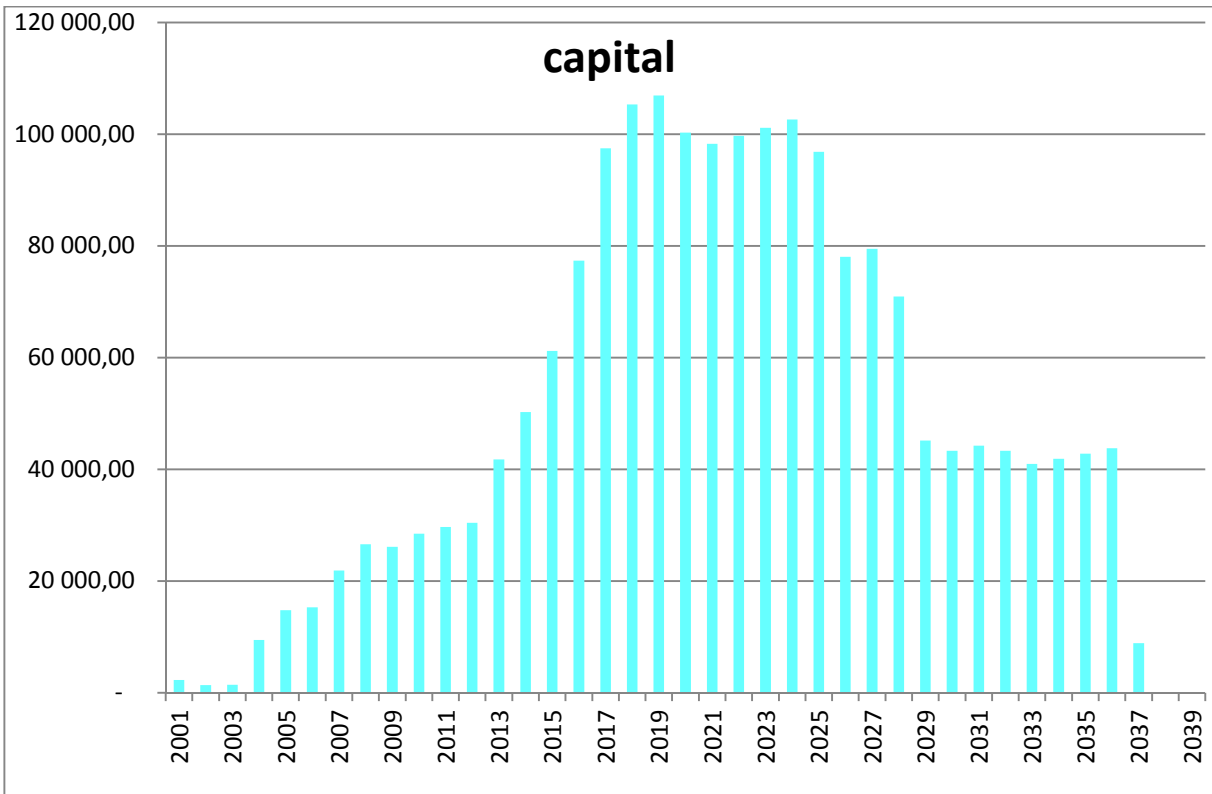
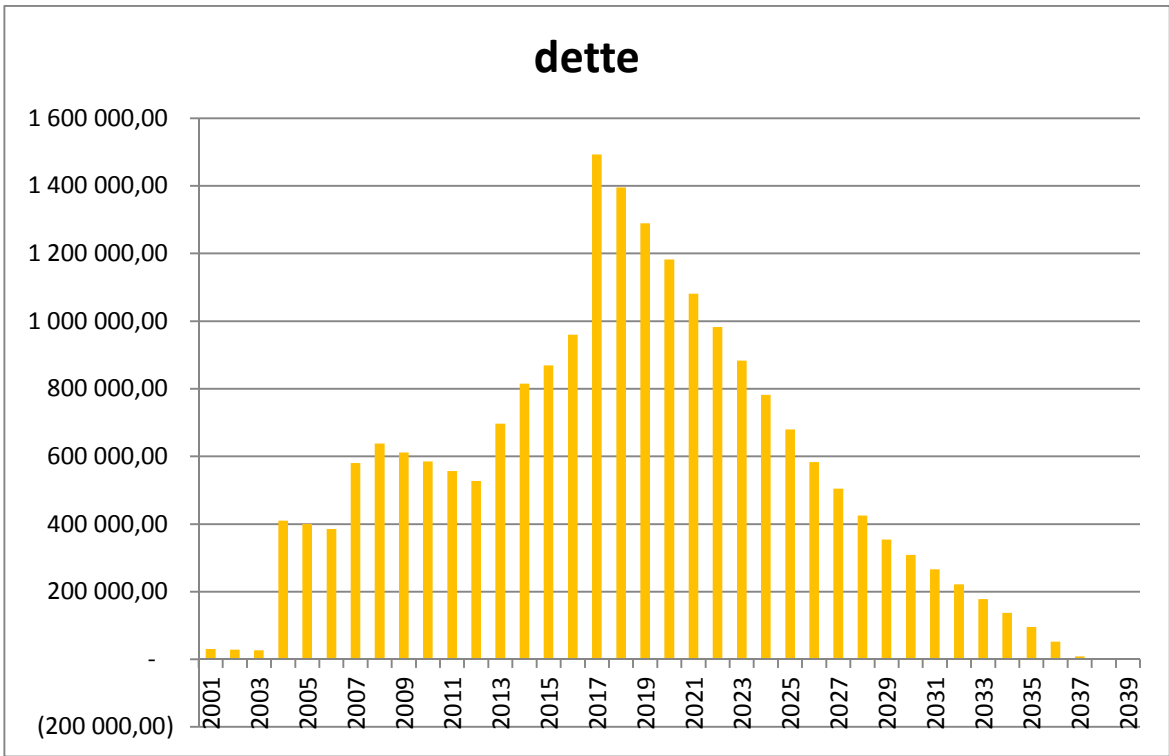


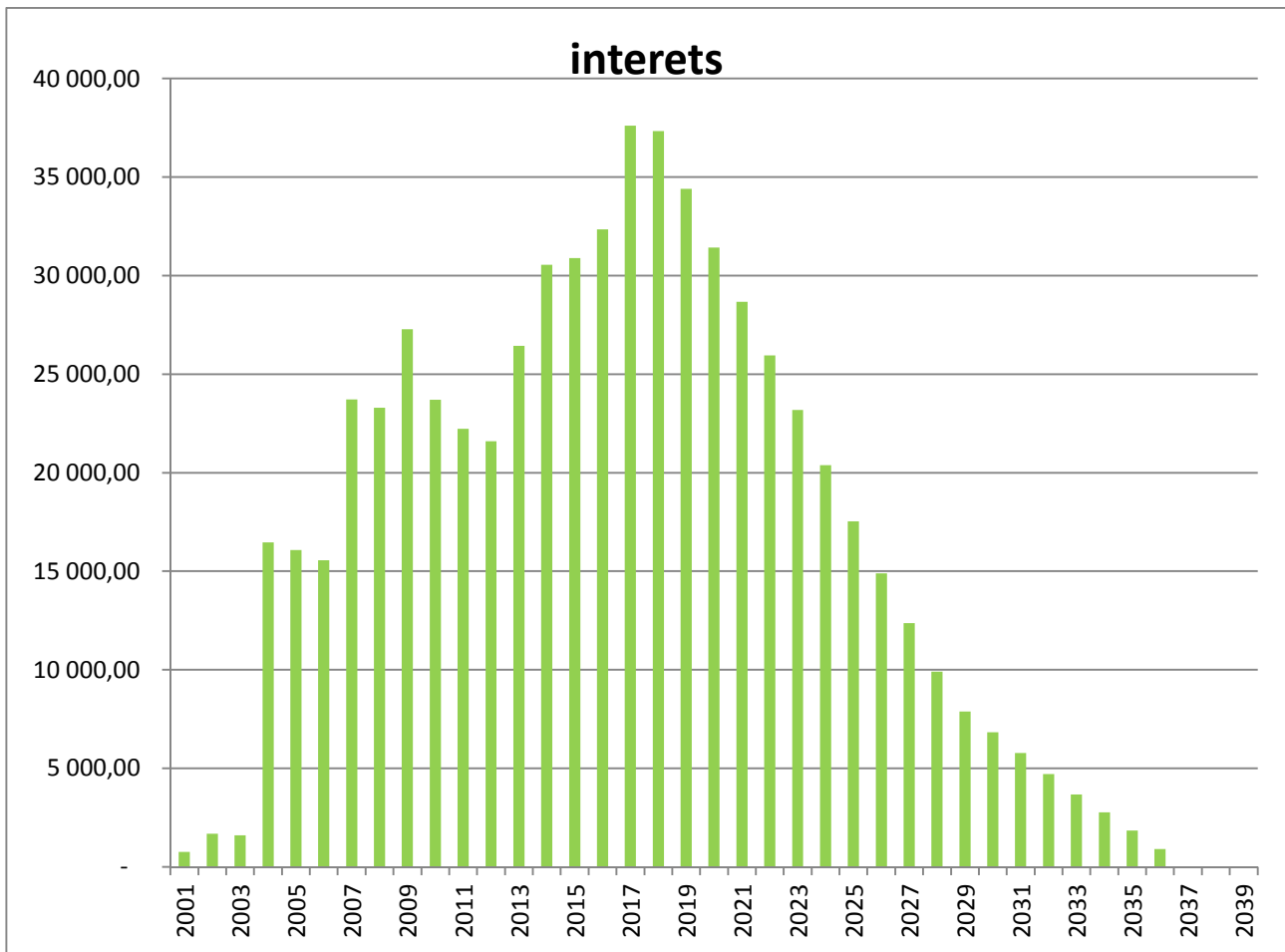
LE BUDGET

II - La dette

Le montant de la dette a augmenté fortement en 2017 car la commune a engagé d'importants investissements tels que :

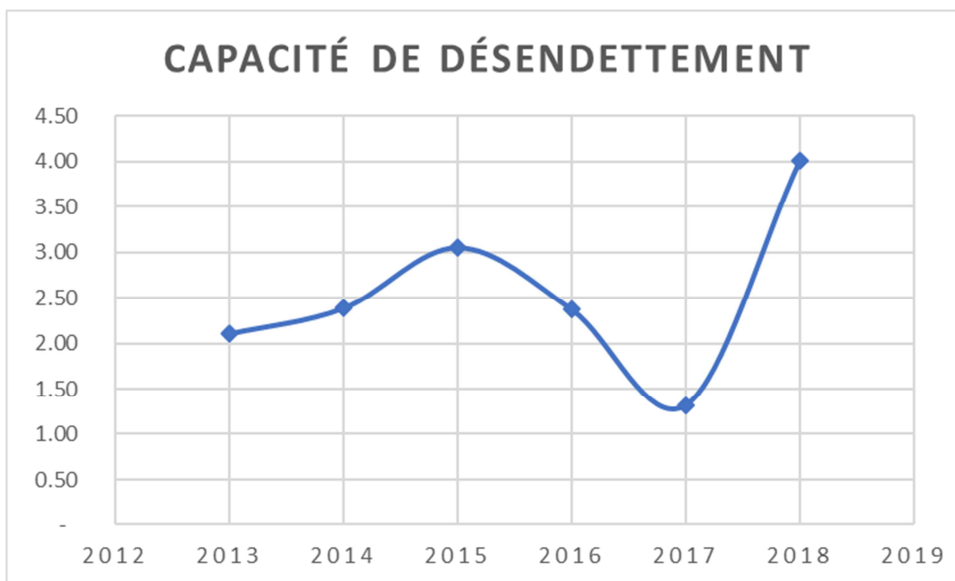
- Réhabilitation du chemin neuf (300000€),
- réfection des terrains de tennis (100000€),
- extension de l'âge d'or (100000€),
- démolition de la salle paroissiale et réfection des murs de l'église (110000€)





Le taux d'endettement reste à un niveau très correct pour notre commune et s'élève à : 486€ par habitant

Malgré une augmentation de 2 ans sur la période observée, la capacité de désendettement (le nombre d'années théorique qu'il faudrait pour que la commune rembourse la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement disponible) reste très rapide.



III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur l'habitation et le foncier. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases (valeur locative du bien), qui sont réévaluées par l'Etat en principe chaque année. L'évolution de ces bases oscille entre 0.4 et 2.2% sur les 10 dernières années.

En 2019, les bases ont été réévaluées de 2.2% et la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Les taux votés pour 2019 sont :

Taxe d'habitation : 20.15

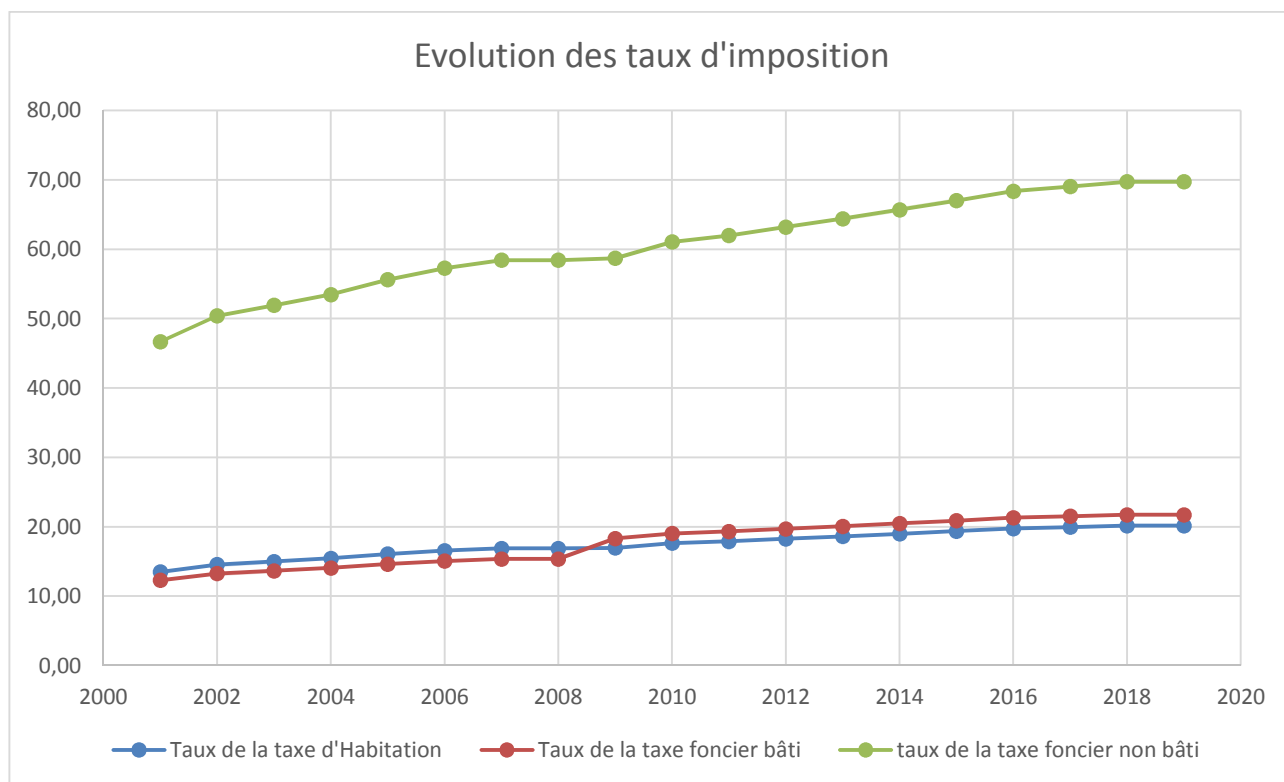
Taxe foncière bâti : 21.72

Taxe foncière non bâti : 69.73

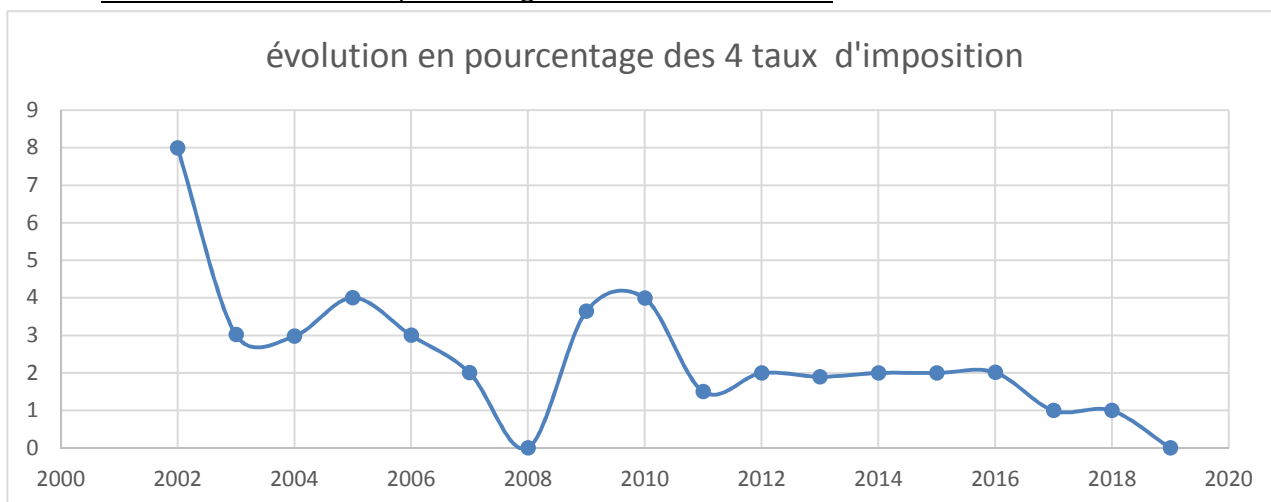
En principe, une augmentation d'1% sur les taux des différentes taxes rapporte à la commune en moyenne 12000€ pour l'ensemble des 3 taxes.

A - Les taux d'imposition

Evolution des taux d'imposition sur 10 ans

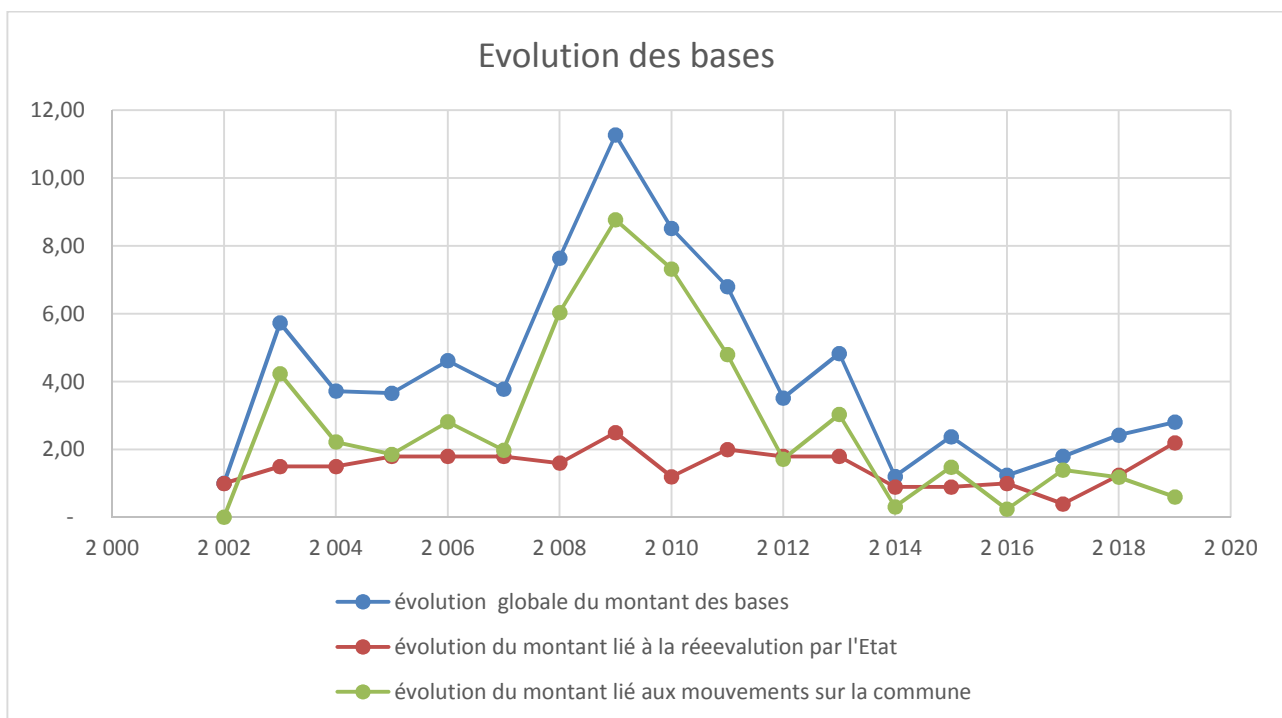


Evolution de ces taux en pourcentage d'une année sur l'autre



B - Les bases d'imposition :

Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution globale du montant des bases (réévaluation de l'Etat + augmentation de la matière imposable sur la commune), l'impact des augmentations décidées par l'Etat, ainsi que les augmentations liées à l'évolution de la matière imposable sur la commune.



LE BUDGET 2019

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

I – Investissement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif 2019 – dépenses nouvelles	1 570 569,00	2 580 444,00
Restes à réaliser de l'année 2018	1 217 432,00	207 557,00
Total	2 788 001,00	2 788 001,00

A - Les dépenses :

Les priorités du budget 2019 en matière de dépenses d'investissements sont les suivantes :

➤ Poursuite des projets pluri annuels :

- Electrification avec remise en état de l'éclairage public,
- Travaux de voirie,
- Mise en accessibilité des locaux recevant du public,
- Travaux cœur de village

➤ Nouveaux programmes :

- Travaux église presbytère (peintures intérieures et travaux divers)
- 1ère partie pour la construction de nouveaux locaux techniques
- Changement des chauffages aux écoles et isolation par l'extérieur des bâtiments scolaires
- Réhabilitation du stade de football
- 2^{ème} tranche des travaux du cœur de village
- Acquisition de véhicule pour les services technique, de caméra de vidéoprotections, équipement des classes...

B - Les recettes :

Les recettes d'investissements proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le département, la région, l'état et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement, à l'investissement.

Diverses demandes d'aides sont en cours auprès des différents financeurs et la commune a prévu de réaliser un emprunt de 290000€.

La commune a affecté une partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (388003.40€)

II – Fonctionnement

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif 2019	2 591 279,00	2 251 279,00

A – Les dépenses

La commune poursuit ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

Sur la période 2013-2019, les prévisions du budget de fonctionnement augmentent en moyenne de 4.57% par an.

Entre 2018 et 2019, la hausse du budget prévisionnel n'est que de 0.93%.

Les augmentations ou diminutions sont les suivantes :

Objet	Montant	Pourcentage D'augmentation par rapport aux prévisions de 2018
Chapitre 012 Dépenses de personnel	1 127 807	5.29
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien, téléphone, assurances...)	826 300	3.41
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	163 459	-17.02
66 – intérêts des emprunts	35 000	-16.67
67- charges exceptionnelles	16 000	-89.08
63 – Impôts	1 600	0
023 – virement à la section d'investissement	420 000	35.48

B – Les recettes

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 77.69% des recettes réelles de fonctionnement.

Les augmentations ou les diminutions entre 2018 et 2019 sont les suivantes

objet	Montant prévisionnel	Pourcentage d'augmentation par rapport aux prévisions de 2018
73- impôts et taxes	1 438 197	2.69
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	575 056	6.63
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	162 400	2.2
77- produits exceptionnels	0	0
75- autres produits de gestion courante	44 700	-17.68
013 – remboursement sur charges de personnel	70 926	47.76
002 – excédent de fonctionnement reporté	300 000	-18.11

LE PERSONNEL

I – Composition des effectifs - Missions

En 2018, la commune a employé 53 agents (y compris les saisonniers) représentant 31.8 équivalent temps plein. Au 1^{er} janvier 2019, le nombre d’ETP est de 33.14. Ce nombre évoluera dans l’année compte tenu des départs déjà programmés. Toutefois, la gestion en interne du centre de loisirs tempérera cette baisse.

Le personnel est essentiellement affecté aux écoles pour l’animation (cantine, ALP, centre de loisirs), l’aide aux enseignants, et le nettoyage des locaux.

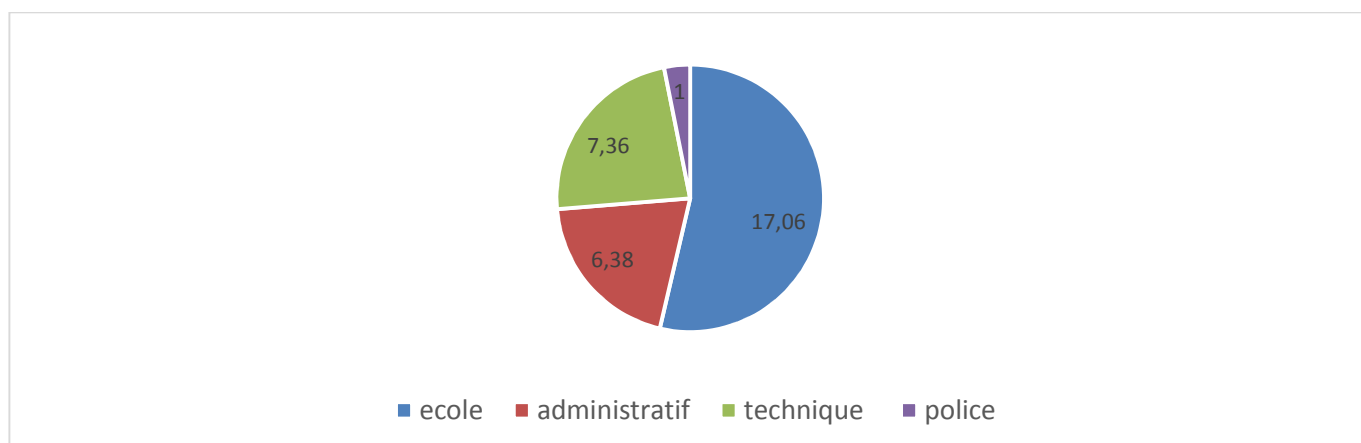
Dans les services administratifs, le personnel est affecté à l’accueil du public, à l’aide sociale et au fonctionnement de tous les services de la collectivité (état civil, urbanisme, finances, gestion du personnel, élections, sécurité, les marchés publics, festivités, communication, sinistres, population, agenda 21)

Le service technique s’occupe essentiellement des espaces verts et de l’entretien des voies et des bâtiments.

La police a en charge toutes les missions de contrôle et de surveillance sur le territoire.

Au titre de ses missions facultatives, la commune gère également l’agence postale communale.

REPARTITION DU PERSONNEL DANS LES DIFFERENTS SERVICES



II - Evolution des effectifs

Entre 2018 et 2019, l’augmentation de la masse salariale est due essentiellement aux remplacements d’agents placés en longue maladie. La commune maintient les rémunérations des agents absents et pourvoit aux remplacements. Le remboursement des salaires des agents absents par l’assurance privée de la commune se retrouve en recettes de fonctionnement à l’article 6419.

A vailhauques le 11 avril 2019

Le Maire, Hussam AL MALLAK

